



M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

PROCÈS-VERBAL du 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 10 septembre 2026

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Olivier PIN, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Laurent SAULNIER, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Véronique MARTIN, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN, Mmes Emilie BOURDEAU, Léa RIOU.

Absents excusés : M. Vincent COISCAUD, Mmes Sylvie BAZILLE, Emilie GUIGA, Louise CLOCHARD, M. Yanick BOUTIN

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Vincent COISCAUD donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON. Mme Emilie GUIGA donne pouvoir à Mme Emilie BOURDEAU. M. Yanick BOUTIN donne pouvoir à Mme Léa RIOU.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Monsieur Gilles BOSSEBOEUF, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

M. Olivier PIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2026. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est arrêté à la date du mercredi 16 septembre 2026.

I. PROJETS ET TRAVAUX

A. Délibération n°83/2026 : Carrefour 1 route d'Anché : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de démolition de la maison dangereuse située au carrefour de la route d'anché et de la route de Couhé est terminée. Les travaux d'aménagement du terrain sont à réaliser. Un appel d'offres a été fait et clôturé le vendredi 4 septembre 2026. Une analyse a été réalisée par Monsieur Barret de Plan Urba Services et présenté à la commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 14 septembre à 11 h. Le résultat de l'appel d'offres pour la consultation « Création d'un parking, espace de vie au Carrefour 1 route d'Anché » pour le lot de terrassement, assainissement et voirie est le suivant :

N°	ENTREPRISES	Montant H.T. de l'analyse de l'offre	Note valeur financière	Valeur technique	Note délai	Note générale
1	DSTP	57 439,05€	24,33	33	8,00	65,33
2	EUROVIA	41 166,35	39,71	37	13,33	84,29

3	ARLAUD BASE	35 193,73	39,71	37	20,00	96,71
3v	ARLAUD VARIANTE	34 941,73	40	36	20,00	96
4	SIRE	38 557,00	36,25	34	10,00	80,25
5	M'RY	46 434,33	30,10	35	10,00	75,10
6	SMT	53 066,04	26,34	33	8,70	68,03
7	SPIE	37 098,30	37,67	35	16,67	89,34

Pour ce lot, la maîtrise d'œuvre Plan Urba Services propose de retenir l'entreprise **SASU ARLAUD IRIBARREN** pour l'offre de base Terrassements - Assainissement – Voirie :

⇒ Base : 35 193,73€ HT, soit, au taux de TVA à ce jour, 42 232,48€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement du carrefour au 1 route d'Anché pour le lot Terrassements - Assainissement - Voirie à l'entreprise ci-dessous énumérée :

N° du lot	Entreprise retenue	Montant Base H.T.	Montant total Base T.T.C. au taux de TVA à ce jour
1	SASU ARLAUD IRIBARREN	35 193,73 €	42 232,48 €

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération « Aménagement du carrefour au 1 route d'Anché », lot Terrassements - Assainissement – Voirie.

La séance est levée à 18h43.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N°83/2026	Carrefour 1 route d'Anché : Choix de l'entreprise
------------------	---

Procès-verbal arrêté le

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Monsieur le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF